

BBGI ESG Swiss Equities

Alain Freymond – Associé - CIO



Septembre 2018

Regain de confiance pour le SMI et le SPI

Au mois de septembre, nous assistons à un regain de confiance de la part des investisseurs pour les indices SMI et SPI. Sur le terrain environnemental, social et de gouvernance (ESG), les sociétés Crédit Suisse, Givaudan ainsi que Novartis sont concernées.

Les indices BBGI ESG Swiss Equities sont en hausse

La volatilité du mois d'août se fait encore ressentir sur les petites et moyennes capitalisations qui affichent toutes deux des résultats en baisse avec respectivement -0.93% et -2.45%. A contrario, l'indice SMI rebondi et enregistre une performance de +1.38% tandis que le marché des actions suisses (indice SPI) affiche une hausse modérée de +0.63%.

Les indices BBGI ESG Swiss Equities performant et enregistrent des rebonds importants en comparaison mensuelle. En effet, l'indice « Core », composé des 20 premières entreprises suisses enregistre une hausse de +2.31%, l'indice « Mid », composé des 40 premières, affiche un résultat de +1.02% et l'indice « Broad », composé de 60 entreprises, clôture ce neuvième mois de l'année sur une performance plus modérée de +0.65%.

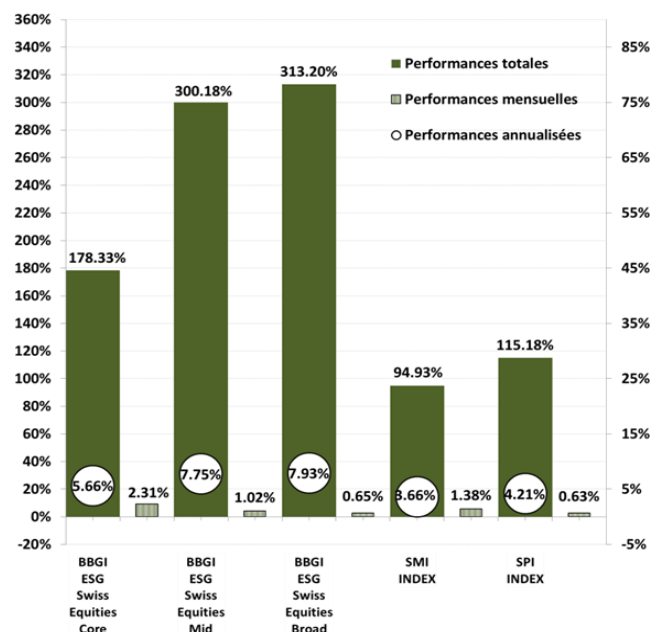
En ce qui concerne les problématiques environnementales, sociales et de gouvernance, le géant bancaire et le leader de l'arôme sont au cœur des controverses.

Crédit Suisse accusée d'avoir manqué à son devoir de lutte contre la corruption

L'autorité de surveillance aurait déterminé que la banque suisse a échoué dans sa lutte contre la corruption et plus précisément dans les affaires liées à la FIFA et aux pétroliers vénézuéliens et brésiliens. L'enquête du régulateur aurait permis de mettre en exergue plusieurs lacunes de diligence dans l'identification du client, la catégorisation d'une relation potentiellement risquée, la détermination du bénéficiaire effectif ainsi que dans la documentation.

La Finma aurait également noté un manquement du Crédit Suisse concernant son obligation de lutte contre le blanchiment d'argent notamment dans les relations commerciales impliquant une personne politiquement exposée.

Performances des indices BBGI ESG Swiss Equities vs. SMI et SPI 12.1999 - 09.2018



Suite à ces accusations, l'autorité de surveillance aurait indiqué la mise en place d'une supervision de la banque par un observateur indépendant afin de s'assurer que cette dernière suive les procédures et qu'elle ne répète pas le même scénario à l'avenir. Suite à ces constatations le régulateur aurait ordonné au Crédit Suisse de corriger ses systèmes de processus de contrôle légaux et ce pour prouver que les clients les plus risqués ont été correctement détectés, classés, contrôlés et documentés.

La Banque zurichoise aurait répondu en déclarant qu'elle n'avait pas été condamnée à une amende ou à une ordonnance de restitution des bénéficiaires et qu'elle travaillait depuis 2013 sur de nombreuses améliorations dans l'exécution de ses fonctions de conformité et de contrôle.

Une plainte contre Givaudan aurait été rétablie par la cour d'appel des Etats-Unis pour le 7ème circuit.

Le leader de l'arôme serait actuellement visé par une plainte déposée par près de 30 travailleurs d'une usine de fabrication de pop-corn au micro-onde. Les plaignants affirmeraient que l'entreprise ne les avait pas prévenus des risques liés à l'exposition à un ingrédient aromatisé au beurre comprenant du diacétylène qui, lorsqu'il est inhalé, pourrait provoquer l'inflammation et l'obstruction des petites voies respiratoires (bronchiolite oblitérante).

L'action intentée envers Givaudan n'avait pas eu de suite et avait été réglée faute d'éléments incriminants. La cour d'appel des Etats-Unis pour le 7ème circuit aurait toutefois rétabli la plainte en arguant que l'on pouvait raisonnablement conclure que l'entreprise était au courant des dangers que ses employés encourraient après avoir eu connaissance de plusieurs cas de bronchiolite oblitérante dans les années nonante.

Cette affaire devrait ainsi être présentée devant un jury qui délibèrera et statuera sur l'éventuelle responsabilité de Givaudan.

Novartis lierait dorénavant les bonus annuels de ses employés à une note éthique

La société pharmaceutique chercherait à restaurer sa réputation à la suite de plusieurs erreurs éthiques qui auraient entaché son image depuis les deux dernières années.

En effet, Novartis avait été accusée en 2017 d'aider des médecins et fonctionnaires à augmenter les prescriptions et les ventes en Grèce. Une année auparavant, elle faisait face aux inculpations de certains de ces dirigeants concernant des paiements qui auraient été réglés en faveur de médecins sud-coréens en échange de la prescription de médicaments Novartis. Dernièrement, le géant pharmaceutique avait dû faire face aux accusations à l'encontre de son ancien PDG, Joe Jimenez, qui aurait procédé à un paiement de 1.2 millions de dollars à Michael Cohen, ancien avocat de Donald Trump.

Suite à ces affaires, la société aurait dévoilé un nouveau système de notation éthique qui sera lié aux primes annuelles des employés. Le directeur général Vas Narasimhan aurait décrit le système en expliquant que ce dernier se basait sur 3 niveaux correspondant respectivement à des scores. Le score de deux signifierait que l'employé répond aux attentes et le score de 3 représenterait l'employé modèle.

Pour motiver ses salariés à respecter les règles d'éthique en vigueur, les employés "modèles" seraient ainsi admissibles à recevoir un bonus pouvant atteindre jusqu'à 35% de leur rémunération annuelle. Le responsable des relations avec les investisseurs de Novartis aurait alors déclaré que l'entreprise tentait de trouver le juste équilibre entre la rémunération des performances et le comportement correct à adopter.